

Mon cahier
De l'enseignant



Mon cahier
De l'enseignante



Infos administratives

La circonscription :

IEN :

Secrétaire :

Tel/mail :

.....

CPC :

Tel/mail :

CPC :

Tel/mail :

CPC :

Tel/mail :

ERUN :

Infirmière scolaire :

Psychologue scolaire :

Enseignant référent :

Médecin scolaire :

RASED :



Infos administratives

L'école :

Commune :

L'équipe :

-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-



Infos administratives

Coordonnées et infos de l'école

Téléphone :

Mail :

Tel portable direction :

Où trouver les numéros d'urgence ?

.....

.....

.....

.....

PAI ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Sécurité de l'école

PPMS confinement/évacuation : les infos principales

- Talkie-Walkie :
- Sifflets :
- Clé du portail :
- Clé des portes d'entrée :

- Clé de la classe :

- Si confinement :

- Si évacuation (y compris incendies) :



Sécurité de l'école

PPMS confinement/évacuation : les infos principales

• Autres :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Où consulter le dossier PPMS ?

.....

.....

.....

.....

Plan d'évacuation ?

.....

.....

.....



Sécurité de l'école

Contacts :

- Directeur·rice :
- Pompiers : 18
- Police : 17
- Samu : 15
- Général : 112
- IEN :
- Référent gendarmerie :
-
- Cabinet DASEN :
- Conseiller de prévention 1er degré :
-
-
- Référent sûreté départemental :
-
-
- Rectorat :
- Inspecteur SST rectorat :
-
- Rectorat correspondant sûreté/sécurité civile :
- Mairie :
-



Dispositions générales

La surveillance est continue quelle que soit l'activité effectuée et le lieu où elle s'exerce. Ce service de surveillance s'exerce partout où les élèves ont accès, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur des locaux scolaires, dans les cours de récréation, les aires de jeux et autres lieux d'accueil.

Le nombre de personnes chargées d'assurer la surveillance doit tenir compte, en particulier, de l'importance des effectifs et de la configuration des lieux. C'est au directeur qu'il incombe de veiller à la bonne organisation générale du service de surveillance qui est défini en conseil des maîtres.

En cas de grève, il appartient aux enseignants non-grévistes d'assurer la surveillance des élèves.

Planning de surveillance

Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi



Planning de surveillance

Coller ici



Projet d'école

Axes du projet d'école :

-
-
-
-
-

Actions mises en oeuvre cette année :

-
-
-
-
-
-
-
-
-
-

À noter



Organisation pédagogique de l'école

Matériel collectif

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

EPS : lieux en intérieur et en extérieur

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Organisation pédagogique de l'école

Cycle :

Jours :

Période :

Où :

Comment :

.....

.....

Autres :

.....

.....

Cycle :

Jours :

Période :

Où :

Comment :

.....

.....

Autres :

.....

.....

.....



Organisation pédagogique de l'école

Cycle :

Jours :

Période :

Où :

Comment :

.....

.....

Autres :

.....

.....

Cycle :

Jours :

Période :

Où :

Comment :

.....

.....

Autres :

.....

.....

.....



Calendrier scolaire 2026/2027

26

27

CALENDRIER



Septembre

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	01	02	03	04	05	06
07	08	09	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Octobre

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			01	02	03	04
05	06	07	08	09	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Novembre

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						01
02	03	04	05	06	07	08
09	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Décembre

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	01	02	03	04	05	06
07	08	09	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Janvier

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
				01	02	03
04	05	06	07	08	09	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Février

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
01	02	03	04	05	06	07
08	09	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

Mars

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
01	02	03	04	05	06	07
08	09	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Avril

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			01	02	03	04
05	06	07	08	09	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Mai

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
					01	02
03	04	05	06	07	08	09
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Juin

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	01	02	03	04	05	06
07	08	09	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Juillet

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			01	02	03	04
05	06	07	08	09	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Août

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						01
02	03	04	05	06	07	08
09	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Calendrier annuel 26-27

— Zone A
— Zone B
— Zone C

Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier	
1	Sa	1	Ma	1	Je	1	Di	1	Ma	1	Ve
2	Di	2	Me	2	Ve	2	Lu	2	Me	2	Sa
3	Lu	3	Je	3	Sa	3	Ma	3	Je	3	Di
4	Ma	4	Ve	4	Di	4	Me	4	Ve	4	Lu
5	Me	5	Sa	5	Lu	5	Je	5	Sa	5	Ma
6	Je	6	Di	6	Ma	6	Ve	6	Di	6	Me
7	Ve	7	Lu	7	Me	7	Sa	7	Lu	7	Je
8	Sa	8	Ma	8	Je	8	Di	8	Ma	8	Ve
9	Di	9	Me	9	Ve	9	Lu	9	Me	9	Sa
10	Lu	10	Je	10	Sa	10	Ma	10	Je	10	Di
11	Ma	11	Ve	11	Di	11	Me	11	Ve	11	Lu
12	Me	12	Sa	12	Lu	12	Je	12	Sa	12	Ma
13	Je	13	Di	13	Ma	13	Ve	13	Di	13	Me
14	Ve	14	Lu	14	Me	14	Sa	14	Lu	14	Je
15	Sa	15	Ma	15	Je	15	Di	15	Ma	15	Ve
16	Di	16	Me	16	Ve	16	Lu	16	Me	16	Sa
17	Lu	17	Je	17	Sa	17	Ma	17	Je	17	Di
18	Ma	18	Ve	18	Di	18	Me	18	Ve	18	Lu
19	Me	19	Sa	19	Lu	19	Je	19	Sa	19	Ma
20	Je	20	Di	20	Ma	20	Ve	20	Di	20	Me
21	Ve	21	Lu	21	Me	21	Sa	21	Lu	21	Je
22	Sa	22	Ma	22	Je	22	Di	22	Ma	22	Ve
23	Di	23	Me	23	Ve	23	Lu	23	Me	23	Sa
24	Lu	24	Je	24	Sa	24	Ma	24	Je	24	Di
25	Ma	25	Ve	25	Di	25	Me	25	Ve	25	Lu
26	Me	26	Sa	26	Lu	26	Je	26	Sa	26	Ma
27	Je	27	Di	27	Ma	27	Ve	27	Di	27	Me
28	Ve	28	Lu	28	Me	28	Sa	28	Lu	28	Je
29	Sa	29	Ma	29	Je	29	Di	29	Ma	29	Ve
30	Di	30	Me	30	Ve	30	Lu	30	Me	30	Sa
31	Lu			31	Sa			31	Je	31	Di

Calendrier annuel 26-27

— Zone A
— Zone B
— Zone C

Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
1 Lu	1 Lu	1 Je	1 Sa	1 Ma	1 Je
2 Ma	2 Ma	2 Ve	2 Di	2 Me	2 Ve
3 Me	3 Me	3 Sa	3 Lu	3 Je	3 Sa
4 Je	4 Je	4 Di	4 Ma	4 Ve	4 Di
5 Ve	5 Ve	5 Lu	5 Me	5 Sa	5 Lu
6 Sa	6 Sa	6 Ma	6 Je	6 Di	6 Ma
7 Di	7 Di	7 Me	7 Ve	7 Lu	7 Me
8 Lu	8 Lu	8 Je	8 Sa	8 Ma	8 Je
9 Ma	9 Ma	9 Ve	9 Di	9 Me	9 Ve
10 Me	10 Me	10 Sa	10 Lu	10 Je	10 Sa
11 Je	11 Je	11 Di	11 Ma	11 Ve	11 Di
12 Ve	12 Ve	12 Lu	12 Me	12 Sa	12 Lu
13 Sa	13 Sa	13 Ma	13 Je	13 Di	13 Ma
14 Di	14 Di	14 Me	14 Ve	14 Lu	14 Me
15 Lu	15 Lu	15 Je	15 Sa	15 Ma	15 Je
16 Ma	16 Ma	16 Ve	16 Di	16 Me	16 Ve
17 Me	17 Me	17 Sa	17 Lu	17 Je	17 Sa
18 Je	18 Je	18 Di	18 Ma	18 Ve	18 Di
19 Ve	19 Ve	19 Lu	19 Me	19 Sa	19 Lu
20 Sa	20 Sa	20 Ma	20 Je	20 Di	20 Ma
21 Di	21 Di	21 Me	21 Ve	21 Lu	21 Me
22 Lu	22 Lu	22 Je	22 Sa	22 Ma	22 Je
23 Ma	23 Ma	23 Ve	23 Di	23 Me	23 Ve
24 Me	24 Me	24 Sa	24 Lu	24 Je	24 Sa
25 Je	25 Je	25 Di	25 Ma	25 Ve	25 Di
26 Ve	26 Ve	26 Lu	26 Me	26 Sa	26 Lu
27 Sa	27 Sa	27 Ma	27 Je	27 Di	27 Ma
28 Di	28 Di	28 Me	28 Ve	28 Lu	28 Me
	29 Lu	29 Je	29 Sa	29 Ma	29 Je
	30 Ma	30 Ve	30 Di	30 Me	30 Ve
	31 Me		31 Lu		31 Sa

Niveau(x) :
.....

Liste des élèves de la classe

Élèves

Dates de naissance

À contacter en cas d'urgence

[illegible]

Anniversaires

Septembre

Octobre

Novembre

Décembre

Janvier

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

Juillet





Emploi du temps

Coller ici



A series of 15 vertical dotted lines for handwriting practice, arranged in a single row.[illegible]

[illegible]A series of 15 vertical dotted lines for handwriting practice, arranged in a single row.[illegible]

Cahier journal

Mois :

Lundi
...../.....

--	--	--

Mardi
...../.....

--	--	--

Mercredi
...../.....

--	--	--

Jeudi
...../.....

--	--	--

Vendredi
...../.....

--	--	--

Cahier journal

Semaine :

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

A series of 15 vertical dotted lines, evenly spaced, intended for handwriting practice. Each line consists of small, dark blue dots arranged in a straight vertical column.

[illegible]

A series of 15 vertical dotted lines, evenly spaced, intended for handwriting practice. Each line consists of small, dark blue dots arranged in a straight vertical column.

[illegible]

[illegible]

Calendrier paye

Mois	Date de versement
Septembre	Lundi 28 septembre
Octobre	Mercredi 28 octobre
Novembre	Jeudi 26 novembre
Décembre	Mardi 22 décembre
Janvier	Mercredi 27 janvier
Février	Mercredi 24 février
Mars	Vendredi 26 mars
Avril	Mercredi 28 avril
Mai	Jeudi 27 mai
Juin	Lundi 28 juin
Juillet	Mercredi 28 juillet
Août	Vendredi 27 août

Les 108 heures : Comment ça fonctionne ?

Le temps de service d'un Professeur des Ecoles est de 27 heures hebdomadaires.
24 heures de classe + 3 heures : le tout sur 36 semaines
3 h x 36 semaines = 108 heures

Répartition de ces 108 heures

60 heures

Besoins des
élèves

36 heures

**Activités
Pédagogiques
Complémentaires**

24 heures
forfaitaires

Identification des
besoins des élèves,
Préparation des APC,
projets inter-cycles

24 heures forfaitaires : Conseils des maitres,
conseil de cycles, relation avec les parents

18 heures : animations pédagogiques

6 heures : conseils d'école

Les directeurs et directrices ont pleine responsabilité de la programmation
et de la mise en oeuvre des 108 heures

Et si je suis à temps partiel ?

	Total	APC	Prépa APC	Conseils des maitres...	Anims péda	Conseils d'école
50%	54h	18 h	12 h	12 h	9 h	3 h
75%	81h	27 h	18 h	18 h	13h30	4h30
80%	87 h	29 h	19 h	19h15	14h30	5h
M2 alternants	36 h	12 h	8 h	8 h	6 h	2 h

Animations pédagogiques

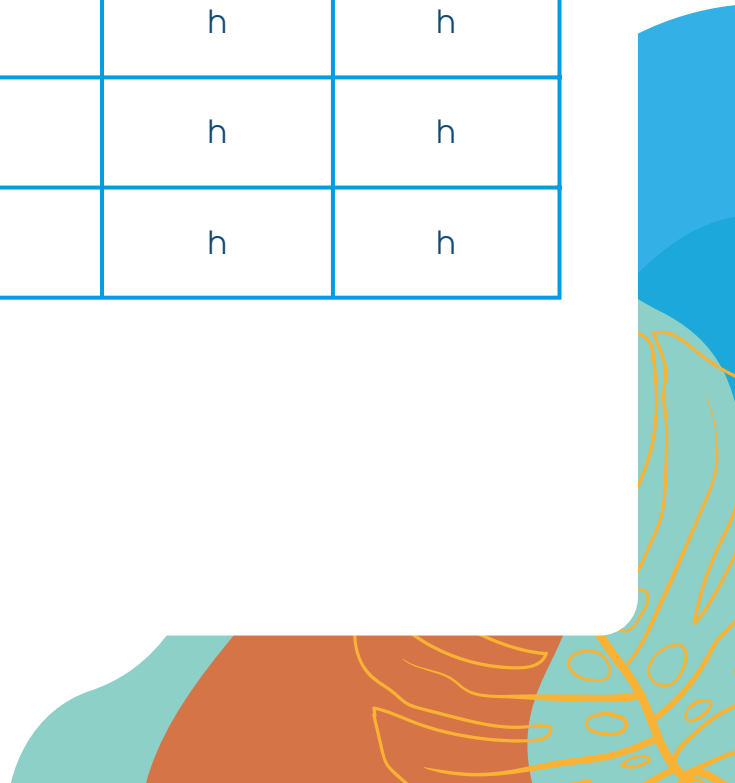
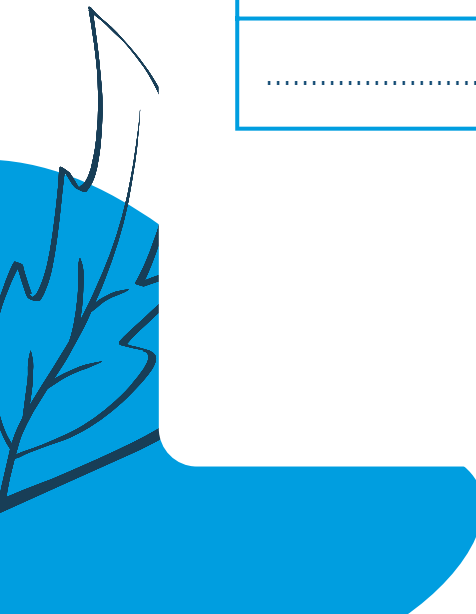
Thème	Date	Début	Durée
.....		h	h
.....		h	h
.....		h	h
.....		h	h
.....		h	h
.....		h	h
.....		h	h
.....		h	h
.....		h	h
.....		h	h
.....		h	h

À noter





Durée



[illegible]

[illegible]

Durée



[illegible][illegible]

Conseils d'école

Thème	Date	Début	Durée
.....		h	h
.....		h	h
.....		h	h
.....		h	h
.....		h	h
.....		h	h

À noter



Forfait mobilité durable

2026

Mois	Date, moyen	Total
Janvier		
Février		
Mars		
Avril		
Mai		
Juin		

Forfait mobilité durable

2026

Mois	Date, moyen	Total
Juillet		
Août		
Septembre		
Octobre		
Novembre		
Décembre		

Forfait mobilité durable

2027

Mois	Date, moyen	Total
Janvier		
Février		
Mars		
Avril		
Mai		
Juin		

Forfait mobilité durable

2027

Mois	Date, moyen	Total
Juillet		
Août		
Septembre		
Octobre		
Novembre		
Décembre		

Montant



The image features a decorative background with abstract shapes and colors. On the left, there are teal and orange shapes. On the right, there are orange and teal shapes. At the bottom, there are blue and orange shapes. In the center, there is a white box with a blue border. Inside this box, there is a table with three columns: 'Recettes', 'Date', and 'Montant'. The table has 15 rows. The first row is a header row with blue background and white text. The remaining 14 rows are white with blue borders. Each row in the 'Recettes' column has a dotted line for writing. The 'Date' and 'Montant' columns are empty.

[illegible]

Impôts

Lorsqu'on remplit sa déclaration, deux choix s'offrent à nous.

- Bénéficier de l'abattement forfaitaire de 10%. Cela est automatique.
- Déclarer tous ses frais réellement engagés dans le cadre de son activité professionnelle. Cela permet d'être imposable sur une part plus faible de ses revenus : 80, 70, 60 %...

Si vous optez pour les frais réels, vous devez être en mesure de pouvoir produire des justificatifs à l'administration fiscale : il est donc nécessaire de conserver vos factures (et/ ou autres justificatifs) durant environ 3 ans. En cas de contrôle fiscal, l'administration remonte 3 ans en arrière (mais ils peuvent aussi remonter 10 ans en arrière en cas de fraude avérée).

Les frais de trajet

Puissance administrative (en CV)	Distance (d) jusqu'à 5 000 km	Distance (d) de 5 001 km à 20 000 km	Distance (d) au-delà de 20 000 km
3 CV et moins	$d \times 0,529$	$(d \times 0,316) + 1\,065$	$d \times 0,370$
4 CV	$d \times 0,606$	$(d \times 0,340) + 1\,330$	$d \times 0,407$
5 CV	$d \times 0,636$	$(d \times 0,357) + 1\,395$	$d \times 0,427$
6 CV	$d \times 0,665$	$(d \times 0,374) + 1\,457$	$d \times 0,447$
7 CV et plus	$d \times 0,697$	$(d \times 0,394) + 1\,515$	$d \times 0,470$

Tableau qui concerne la voiture : pour ceux concernant les cyclo / moto, contactez-nous !

Distance entre son domicile et son école de rattachement (aller retour) : Km x jours = Km

- Si vous habitez à 40 kilomètres ou moins de votre lieu de travail (soit 80 kilomètres aller-retour), vous pouvez prendre en compte l'intégralité du kilométrage dans le calcul de vos frais de transport.
- Si votre domicile se situe à plus de 40 kilomètres de votre lieu de travail, le kilométrage pris en compte dans le cadre de votre déclaration de revenu est limité à 40 kilomètres.

Calcul :

Choisir ensuite la bonne formule

Impôts

Les frais de repas

Il est possible de déclarer dans certains cas ses repas dans les frais réels uniquement : une Réunion d'Information Syndicale (RIS) sera organisée par ton syndicat préféré (le SE-Unsa) au moment de la déclaration des impôts.

Calcul :

Les frais de logement

Si vous consacrez une partie de votre habitation à votre activité professionnelle, par exemple un bureau dans lequel vous travaillez et où vous stockez vos affaires de pros, vous pouvez déclarer tous les frais correspondants proportionnellement à la surface occupée et à l'usage professionnel qui en est fait. Cela concerne (liste non exhaustive) : loyer, intérêts du crédit (pour les propriétaires), chauffage, électricité, accès à internet..

Attention : si votre employeur met à votre disposition un bureau ou un ordinateur, vous ne pourrez pas déduire ces mêmes frais de vos impôts. Il arrive régulièrement que les impôts demandent une attestation de l'employeur qui indique si vous avez à disposition (ou pas) un bureau et un ordinateur sur votre lieu de travail. De même, la pièce où vous travaillez ne doit être dédiée qu'à votre activité professionnelle (et uniquement).

Impôts

Calcul :

Autres dépenses

On peut lister encore de nombreuses autres dépenses éligibles aux frais réels. N'hésitez pas à prendre contact avec votre centre des impôts pour avoir confirmation. Vos dépenses doivent être directement liées à votre métier et ne concerner que vous ! En cas de contrôle, vous devez pouvoir produire un justificatif type facture.

Liste non exhaustive de quelques autres dépenses :

- frais de préparation de concours
- mobilier : bureau, chaise, étagères ;
- ordinateur, imprimante; cartouches d'encre ;
- papier, stylos, crayons, classeurs, plastifieuse ;
- cotisations à des syndicats ou à des associations professionnelles ;
- logiciels ;
- livres, DVD ;
- abonnements à des magazines ;
- vêtements professionnels spécifiques : maillot de bain (natation), blouse, gants, lunettes de protection et les frais d'entretien (pressing).

Impôts

Calcul :

Total :

- Si abattement des 10% :€
- Si frais réels : €

Notes

A large white rectangular area with rounded corners, containing 30 horizontal dotted lines for writing notes.

Notes

A large white rectangular area with rounded corners, containing 30 horizontal dotted lines for writing notes.

Notes

A large white rectangular area with rounded corners, containing 30 horizontal dotted lines for writing notes.